



Recueil des actes administratifs

Le présent recueil est établi en application de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et complétée par le décret 93-1121 du 20 septembre 1993 (art. L.2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a pour but d'informer la population sur les affaires locales. Il contient, à cet effet, principalement des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux à caractère réglementaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2014

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCLARE s'être réuni, le 9 avril 2014, sur convocation du Maire, afin de débattre sur les orientations générales du Budget 2014, conformément aux textes en vigueur.

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, de donner délégation au Maire, pour la durée de son mandat, dans l'ensemble des domaines définis par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales visé ci-après :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3. Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
Et procéder à des remboursements anticipés des emprunts en cours avec ou sans indemnité compensatrice, selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et de contracter éventuellement tout contrat de prêt avec substitution pour refinancer les capitaux restant dus, et le cas échéant, les indemnités compensatrices et plus généralement, décider de toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
6. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;
11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption simples et renforcés définis aux articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
16. Dans tous les domaines de l'action municipale, intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, étant précisé que cette habilitation couvre :
 - la possibilité pour le Maire de se constituer partie civile,
 - toutes les voies de recours attachées à l'action : appel et cassationEt par voie de conséquence, avoir si nécessaire, recours à un avocat ;
17. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

19. Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
20. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1.500.000 € ;
22. Exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

En cas d'absence ou d'empêchement, d'autoriser le suppléant du Maire, en suivant l'ordre du tableau, à exercer cette délégation.

INDEMNITES DE FONCTION FIXATION DES INDEMNITES MAXIMALES ALLOUEES AUX MAIRE ET MAIRES ADJOINTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de fixer le montant annuel hors charges des indemnités des élus pour 2014 à :

- Du 1^{er} janvier 2014 au 29 mars 2014 :

Le Maire :	0 €
Chacun des Adjointes :	3 190,65 €
- Du 30 mars 2014 au 31 décembre 2014 :

Le Maire :	22 963,72 €
Chacun des Adjointes :	9 751,12 €

PERSONNEL COMMUNAL - FIXATION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE POUR LE POSTE DE CHEF DE CABINET

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, à l'unanimité, de maintenir le poste de chef de cabinet et d'inscrire au budget, à l'imputation prévue par la comptabilité M 14, un crédit de 105 000 €, pour une année budgétaire, correspondant au salaire brut, aux charges patronales et aux éventuels frais de déplacement.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES 4 COMMISSIONS MUNICIPALES DITES PERMANENTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de fixer le nombre de représentants dans chaque commission, outre le Maire Président, à :

- 11 pour la commission de l'ADMINISTRATION GENERALE ET DES FINANCES
- 10 pour la commission de l'EQUIPEMENT, URBANISME, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT
- 9 pour la commission des AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE, HANDICAP
- 9 pour la commission de l'EDUCATION, SPORTS, JEUNESSE, CULTURE, LOISIRS, MONDE ASSOCIATIF

Et PROCEDE, en respectant le principe de la représentation proportionnelle, à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des 4 Commissions dites permanentes :

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES FINANCES

M. Jacques GAUTIER, Maire, Président.

Ont été élus, à l'unanimité, les 11 membres suivants :

M.	MENEL Yves
Mme	BÉCART Jeanne
M.	REYDEL Jean-Claude
M.	MOREAUX Yves
M.	LUCIANI Bernard
M.	BELANGER Timothée
M.	TRIGNAN François
M.	MAGITTERI Julien
M.	BUIL Norbert
Mme	DERMAGNE Laurence
Mme	GUYOT Françoise

COMMISSION DE L'EQUIPEMENT, URBANISME, DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET EMPLOI, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

M. Jacques GAUTIER, Maire, Président.

Ont été élus, à l'unanimité, les 10 membres suivants :

M.	MENEL Yves
Mme	BODIN Béatrice
M.	BOULANGER Jean-Jacques
M.	SCHWARTZ Patrick
Mme	CHANTEMARGUE Sylvie
Mme	LANOY Laurence
Mme	DENIZEAU Charlotte
M.	MARI Thierry
M.	BAS Benoît
M.	HERZOG Philippe

COMMISSION DE L'AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE, HANDICAP

M. Jacques GAUTIER, Maire, Président.

Ont été élus, à l'unanimité, les 9 membres suivants :

M.	OLIVIERO Bertrand
Mme	MARTIN Françoise
M.	LUCIANI Bernard
Mme	DEGARDIN Annick
Mme	MÉALET Frédérique
Mme	VIGIER Cécile
M.	MITRY Emmanuel
Mme	DUMONT Agnès
M.	HERZOG Philippe

COMMISSION DE L'EDUCATION, SPORTS, JEUNESSE, CULTURE, LOISIRS,
MONDE ASSOCIATIF

M. Jacques GAUTIER, Maire, Président.

Ont été élus, à l'unanimité, les 9 membres suivants :

Mme	BOSSET Sylvie
Mme	BÉCART Jeanne
M.	KOCH-CHEVALIER Thierry
Mme	BOINET Nathalie
Mme	MÉALET Frédérique
Mme	RECHSTEINER Sophie
Mme	VIGIER Cécile
Mme	COIRIER Anne-Laure
Mme	GUYOT Françoise

**DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS
EXTRA MUNICIPALES**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité,

- de créer une commission extra municipale de l'Urbanisme et des Permis de Construire, une commission extra municipale de la Circulation, Stationnement, Transports et une commission extra municipale du Développement Durable et de l'Environnement,
- de fixer à 12 le nombre de représentants appelés à siéger au sein de ces 3 commissions extra municipales
- et de procéder à la désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger au sein des 3 commissions extra municipales :

COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE L'URBANISME ET DES PERMIS DE CONSTRUIRE,

Ont été désignés, à l'unanimité, les 12 membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
• Mme Béatrice BODIN	• M. Yves MENEL
• M. Jean-Jacques BOULANGER	• Mme Sylvie BOSSET
• Mme Jeanne BECART	• M. Thierry KOCH-CHEVALIER
• M. Yves MOREAUX	• M. Patrick SCHWARTZ
• Mme Annick DEGARDIN	• M. François TRIGNAN
• Mme Sophie RECHSTEINER	• Mme Cécile VIGIER
• Mme Laurence LANOY	• M. Emmanuel MITRY
• Mme Charlotte DENIZEAU	• Mme Agnès DUMONT
• M. Thierry MARI	• Mme Anne-Laure COIRIER
• M. Benoit BAS	• M. Julien MAGITTERI
• M. Timothée BELANGER	• M. Norbert BUIL
• M. Philippe HERZOG	• Mme Françoise GUYOT

COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE LA CIRCULATION, STATIONNEMENT, TRANSPORTS

Ont été désignés, à l'unanimité, les 12 membres suivants :

TITULAIRES

- M. Yves MENEL
- M. Yves MOREAUX
- Mme Françoise MARTIN
- M. Jean-Jacques BOULANGER
- M. Thierry KOCH-CHEVALIER
- M. Bernard LUCIANI
- M. Patrick SCHWARTZ
- Mme Frédérique MEALET
- M. Thierry MARI
- Mme Anne-Laure COIRIER
- M. Norbert BUIL
- M. Philippe HERZOG

SUPPLEANTS

- Mme Jeanne BECART
- Mme Béatrice BODIN
- M. Bertrand OLIVIERO
- Mme Sylvie BOSSET
- M. Jean-Claude REYDEL
- Mme Nathalie BOINET
- Mme Annick DEGARDIN
- Mme Sylvie CHANTEMARGUE
- M. François TRIGNAN
- Mme Sophie RECHSTEINER
- Mme Laurence LANOY
- Mme Françoise GUYOT

COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Ont été désignés, à l'unanimité, les 12 membres suivants :

TITULAIRES

- Mme Béatrice BODIN
- M. Bertrand OLIVIERO
- Mme Sylvie BOSSET
- Mme Françoise MARTIN
- M. Jean-Jacques BOULANGER
- Mme Frédérique MEALET
- Mme Sylvie CHANTEMARGUE
- Mme Sophie RECHSTEINER
- Mme Laurence LANOY
- Mme Charlotte DENIZEAU
- M. Thierry MARI
- Mme Françoise GUYOT

SUPPLEANTS

- M. Yves MENEL
- Mme Jeanne BECART
- M. Jean-Claude REYDEL
- Mme Nathalie BOINET
- M. Thierry KOCH-CHEVALIER
- Mme Annick DEGARDIN
- M. François TRIGNAN
- Mme Laurence DERMAGNE
- Mme Agnès DUMONT
- M. Benoît BAS
- M. Timothée BELANGER
- M. Philippe HERZOG

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS D'APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la commission d'Ouverture des Plis d'Appel d'Offres.

- Ont été désignés, à l'unanimité

M. Jacques GAUTIER, Maire, Président, ou son représentant M. Yves MENEL

TITULAIRES

- M. Jean-Jacques BOULANGER
- Mme Béatrice BODIN
- M. Bernard LUCIANI
- Mme Charlotte DENIZEAU
- Mme Françoise GUYOT

SUPPLEANTS

- Mme Jeanne BECART
- M. Yves MOREAUX
- Mme Annick DEGARDIN
- Mme Frédérique MEALET
- M. Philippe HERZOG

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres du Conseil Municipal au sein de la Commission de délégation des services publics.

- Ont été désignés, à l'unanimité

M. Jacques GAUTIER, Maire, Président, ou son représentant M. Yves MENEL

TITULAIRES

- M. Jean-Jacques BOULANGER
- Mme Béatrice BODIN
- M. Bernard LUCIANI
- Mme Charlotte DENIZEAU
- Mme Françoise GUYOT

SUPPLEANTS

- Mme Jeanne BECART
- M. Yves MOREAUX
- Mme Annick DEGARDIN
- Mme Frédérique MEALET
- M. Philippe HERZOG

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de fixer à 8 le nombre de représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale, outre le Maire, Président de droit et PROCEDE, en respectant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale :

M. Jacques GAUTIER Maire, Président

Ont été désignés, à l'unanimité :

- M. Bertrand OLIVIERO
- Mme Sylvie BOSSET
- Mme Françoise MARTIN
- M. Jean-Jacques BOULANGER
- M. Bernard LUCIANI
- Mme Annick DEGARDIN
- Mme Cécile VIGIER
- M. Philippe HERZOG

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES DE GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de maintenir à 3 le nombre de représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles Publiques de Garches et de fixer à 3 le nombre de représentants suppléants et PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles Publiques de Garches.

Ont été désignés, à l'unanimité

M. Jacques GAUTIER, Maire, Président

TITULAIRES

- Mme Sylvie BOSSET
- Mme Anne-Laure COIRIER
- Mme Françoise GUYOT

SUPPLEANTS

- Mme Nathalie BOINET
- Mme Françoise MARTIN
- M. Philippe HERZOG

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE APPELES A SIEGER AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE GARCHES, MARNES LA COQUETTE, SAINT CLOUD ET VAUCRESSON

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal des communes de Garches, Marnes la Coquette, Saint Cloud et Vaucresson.

Ont été désignés, à l'unanimité,

TITULAIRES

- M. Thierry KOCH-CHEVALIER
- Mme Frédérique MEALET
- M. Julien MAGITTERI

SUPPLEANTS

- Mme Béatrice BODIN
- Mme Françoise GUYOT

ÉLECTION DES DELEGUES DE LA VILLE DE GARCHES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU « HARAS LUPIN » (SIVU)

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du « Haras Lupin »

Ont été désignés, à l'unanimité

TITULAIRE

- M. Thierry KOCH-CHEVALIER
- Mme Béatrice BODIN

SUPPLEANT

- M. Julien MAGITTERI
- Mme Françoise GUYOT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE APPELES A SIEGER AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIVU « GARCHES/ MARNES LA COQUETTE »

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique appelé « SIVU Garches/Marnes la Coquette »

Ont été désignés, à l'unanimité

TITULAIRE

- M. Yves MENEL
- M. Bernard LUCIANI

SUPPLEANT

- Mme Béatrice BODIN
- M. Philippe HERZOG

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ÉTUDES PARIS MÉTROPOLÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au sein du syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole

Ont été désignés, à l'unanimité

TITULAIRE

- M. Jacques GAUTIER

SUPPLEANT

- Mme Jeanne BECART

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL APPELE A SIEGER AU SEIN DU COMITÉ STRATEGIQUE DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à siéger au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris,

Ont été désignés, à l'unanimité

- | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|----------------------|---------------------|
| • M. Jacques GAUTIER | • Mme Jeanne BECART |

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF)

LE CONSEIL MUNICIPAL, procède à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du SIGEIF

Ont été désignés, à l'unanimité

- | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|----------------------|-----------------------------|
| • Mme Béatrice BODIN | • M. Jean-Jacques BOULANGER |

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité DESIGNÉ :

- en qualité de représentants du Conseil Municipal :

- M. Jean-Claude REYDEL
- M. Patrick SCHWARTZ
- Mme Sylvie CHANTEMARGUE
- Mme Cécile VIGIER
- M. Philippe HERZOG

- en qualité de représentants des associations locales :

- pour l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) 92 : le président ou son représentant,
- pour l'Union Fédérale des Consommateurs Saint-Cloud (UFC) : le président ou son représentant
- pour l'Association Familiale de GARCHES : le président ou son représentant,
- pour les "Activités des retraités" : le président ou son représentant,
- pour l'association Synergie Artisanale et Commerciale de Garches (SACG) : le président ou son représentant.

Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission sera présidée par le Maire ou son représentant dûment désigné.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION GARCHOISE DE MAINTIEN ET D'AIDE A DOMICILE

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile. Ont été désignés, à l'unanimité

- M. Bertrand OLIVIERO
- Mme Françoise MARTIN

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA CRECHE FAMILIALE DE L'ASSOCIATION AGLAÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à l'élection des deux représentants de la commune appelés à siéger au sein du conseil de surveillance de la crèche familiale sous gestion de l'association AGLAE. Ont été désignés, à l'unanimité

- Mme Françoise MARTIN
- M. Bertrand OLIVIERO

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE HENRI BERGSON

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du collège Henri Bergson. Ont été désignés, à l'unanimité

CONSEIL D'ADMINISTRATION

TITULAIRES

- Mme Sylvie BOSSET
- M. Thierry KOCH-CHEVALIER
- Mme Nathalie BOINET

SUPPLEANTS

- Mme Anne-Laure COIRIER
- M. Yves MOREAUX
- Mme Françoise GUYOT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE POUR HANDICAPES MOTEURS DE GARCHES "JEAN MONNET" (EREA) SIS 106 BD R. POINCARÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EREA "Jean Monnet" 106 Bd Raymond Poincaré. Ont été désignés, à l'unanimité

CONSEIL D'ADMINISTRATION

TITULAIRES

- Mme Agnès DUMONT

SUPPLEANTS

- Mme Annick DEGARDIN

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE POUR HANDICAPES MOTEURS DE GARCHES "JACQUES BREL" (EREA) SIS 104 BD R. POINCARE

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EREA "Jacques Brel" 104 Bd Raymond Poincaré.
Ont été désignés, à l'unanimité

CONSEIL D'ADMINISTRATION

TITULAIRES

- Mme Agnès DUMONT

SUPPLEANTS

- Mme Annick DEGARDIN

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELÉS A SIEGER AU SEIN DE L'ALGESEM

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à siéger au sein de l'ALGESEM
Ont été désignés, à l'unanimité

TITULAIRE

- M. Bertrand OLIVIERO

SUPPLEANT

- Mme Agnès DUMONT

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de l'Office Municipal des Sports.

M. Jacques GAUTIER, Maire, Président d'Honneur

Ont été désignés, à l'unanimité

- M. Thierry KOCH-CHEVALIER
- M. Jean-Jacques BOULANGER
- Mme Frédérique MEALET
- M. François TRIGNAN
- Mme Sophie RECHSTEINER
- M. Julien MAGITTERI
- M. Bernard LUCIANI
- Mme Anne-Laure COIRIER
- M. Philippe HERZOG

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DU COMITE DE L'ASSOCIATION "LES AMIS DU JUMELAGE DE GARCHES"

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité de l'association "LES AMIS DU JUMELAGE DE GARCHES"

Ont été désignés, à l'unanimité

- M. Bertrand OLIVIERO
- Mme Françoise MARTIN
- M. Bernard LUCIANI
- M. Yves MOREAUX
- Mme Nathalie BOINET
- Mme Françoise GUYOT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS)

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales,

Ont été désignés, à l'unanimité

- | | |
|---------------------|------------------------|
| TITULAIRE | SUPPLEANT |
| • Mme Jeanne BECART | • M. Bertrand OLIVIERO |

DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU SEIN DE L'ADETEL

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de l'ADETEL.

Ont été désignés, à l'unanimité

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| TITULAIRE | SUPPLEANT |
| • M. Jacques GAUTIER | • M. François TRIGNAN |

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE LA JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de renouveler la commission extra municipale de la Jeunesse telle que définie par la délibération du 14 octobre 1996 et PRECISE que la commission extra municipale est destinée aux jeunes de 10 à 18 ans et regroupe les délégués de classe, les représentants d'associations de jeunes, des volontaires. Elle se réunit environ tous les deux mois.

0 0 0

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 26 mars 2008 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION
2014-033	19/02/2014	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour la période de mars à avril 2014
2014-034	15/02/2014	Décision concernant la signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un diagnostic et de recommandations sur la biodiversité à Garches avec l'association espaces
2014-035	18/02/2014	Décision portant signature avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine d'une convention d'objectif et de financement du Relais Assistantes Maternelles, "Bébé au quotidien Point Info Familles"
2014-036	27/01/2014	Décision portant signature de contrat pour les interventions de conteurs a la crèche les pins
2014-037	11/02/2014	Décision portant institution d'une régie de recettes à la ville de Garches pour la piscine et le gymnase des Meuries
2014-038	18/02/2014	Décision portant institution d'une régie de recettes « droits de la petite enfance » à la ville de Garches
2014-039	28/02/2014	Décision contrat avec l'Association OVAL pour deux classes avec nuitées de l'école Elémentaire Gaston Ramon

2014-040	28/02/2014	Décision concernant le contrat d'entretien pour le traitement préventif et interventions ponctuelles de dératisation et de désinsectisation dans les bâtiments de la commune (2 LOTS)
2014-041	21/02/2014	Décision portant signature d'une convention pour la réalisation de spectacle dans le cadre du 26eme festival chorus des hauts de seine au centre culturel de Garches
2014-042	28/01/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de garches
2014-043	18/02/2014	Décision portant signature d'un contrat d'animation en musicothérapie, stimulation et relaxation le Jeudi 5 Juin 2014 à la Résidence les Tilleuls
2014-044	19/02/2014	Décision Portant signature d'un contrat concernant une animation musicale avec « orgue de barbarie » le Jeudi 6 Mars 2014 à la Résidence les Tilleuls
2014-045	10/03/2014	Décision fixant le prix du billet de cinéma dans le cadre de l'opération « le printemps du cinéma »
2014-046	8/03/2014	Décision portant constitution de partie civile
2014-047	8/03/2014	Décision Portant signature d'un avenant d'ajustement contractuel Flotte Automobile Compagnie S.M.A.C.L. N° SMA 54134 R
2014-048	13/03/2014	Décision portant signature d'une convention relative à la mise à disposition de locaux de la mairie à l'association des beaux arts
2014-049	4/03/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de garches
2014-050	3/03/2014	Décision Portant signature d'un contrat de cours de peinture animé par Monsieur Bruno SARI le Jeudi 17 Avril 2014 à la Résidence les Tilleuls
2014-051	4/03/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de garches
2014-052	6/03/2014	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de garches
2014-053	13/03/2014	Décision portant signature d'un contrat pour les interventions d'une conteuse à la crèche Ramon à Garches
2014-054	13/03/2014	Décision Portant signature d'un contrat avec l'Association Santé Energie Vitalité Equilibre (LA SEVE) pour un atelier culinaire « des alternatives au gluten et au lactose pour confectionner crêpes et gaufres » animée par Madame FRAPPIER (naturopathe) le Jeudi 3 Avril 2014
2014-055	27/03/2014	Décision Contrat avec la société Côté Découvertes pour deux classes avec nuitées de l'école Pasteur A
2014-056	21/03/2014	Décision portant institution d'une régie de recettes pour le restaurant municipal
2014-057	15/03/2014	Décision portant institution d'une régie de recettes « droits de stationnement payant sur la voirie »
2014-058	21/03/2014	Décision portant institution d'une régie de recettes de la résidence des personnes âgées les tilleuls (rpa)
2014-059	27/03/2014	Décision portant signature d'un contrat entre la ville de Garches et renouveau vacances
2014-060	27/03/2014	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le camping « les reclusages »
2014-061	27/03/2014	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le gîte « le roc au loup »
2014-062	27/03/2014	Décision concernant la signature de l'avenant n° 01 à la convention de délégation de compétence en matière de transport à la demande du 18 juillet 2013

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2014**

CHOIX DU VOTE DU BUDGET PAR NATURE OU PAR FONCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de voter le budget par nature en section d'Investissement et en section de Fonctionnement et de voter les crédits par chapitre en section d'Investissement et en section de Fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 31 votes pour, 2 votes contre s'étant manifestés, VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA VILLE, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de 3 509 863,00 € en section d'investissement et à 26 984 737,00 € en section de fonctionnement.

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 31 votes pour, 2 votes contre s'étant manifestés, FIXE le taux des 3 taxes d'imposition locale, pour l'année 2014, comme suit :

TAXE D'HABITATION	12,91 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	15,10 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	33,67 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, à l'exception de l'Association des Kiowas et l'OGEC (écoles privées sous contrat) pour lesquelles 2 abstentions se sont manifestées et 6 conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote en leur qualité de membre d'associations, DECIDE D'ACCORDER, AU TITRE DE L'ANNÉE 2014, les subventions aux associations et établissements publics dont la liste est consultable en Mairie et sur le site Internet de la Ville, rubrique « Administration Municipale ».

LANCEMENT DE LA RÉVISION DU POS EN PLU – FIXATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION – ASSOCIATION DES SERVICES DE L'ÉTAT – CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL – DÉSIGNATION DU SERVICE CHARGÉ DES ÉTUDES

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, à l'unanimité, **DE PRESCRIRE** la révision du POS en plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, **DE MENER** la procédure selon le cadre défini par les articles L.123-7 à L.123-10, R.123-16 du Code de l'Urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ; **DE FIXER** les objectifs suivants :

- Affirmer l'identité urbaine de Garches en maintenant la population à 18.500 habitants environ,
- Permettre une évolution maîtrisée de l'habitat,
- Développer une offre de logements diversifiée y compris sociale,
- Renforcer les zones de commerces, de services et d'équipements,
- Valoriser la biodiversité locale,
- Encourager les actions environnementales,
- Favoriser les déplacements alternatifs,
- Simplifier les règles d'urbanisme,

DE LANCER la concertation pendant toute la phase de définition du PLU en fixant les modalités suivantes :

- Présentation en mairie des enjeux du PLU et mise à disposition, pendant 5 semaines, d'un registre d'observations destiné à recueillir les remarques et propositions des acteurs locaux et de la population sur les enjeux du PLU.
- La réalisation d'une étude participative sur la biodiversité à Garches pour définir le volet environnemental à insérer dans le PLU.
- L'organisation d'une réunion publique d'écoute et d'information avant l'arrêt du projet de PLU.
- L'utilisation des différents supports : articles dans les bulletins municipaux, site Internet de Garches pour informer le public sur l'avancement de la procédure.

- De dresser le bilan de la concertation en Conseil municipal,
- Le bilan de la concertation en Conseil municipal.
- La réalisation d'une exposition en mairie pendant un mois sur le projet de PLU arrêté,

DE CONSULTER les Personnes Publiques Associées au cours d'une réunion en mairie avant d'arrêter le projet du PLU, **DE DRESSER** le bilan de la concertation en Conseil Municipal, **DE CRÉER** un groupe de travail désigné par arrêté du Maire comprenant 4 élus de la majorité, 1 élu des minorités, 2 représentants d'association agréée en environnement et 3 personnalités qualifiées, **DE SOLLICITER** l'association des services de l'État conformément à l'article L.123-7 du Code de l'Urbanisme et **DE DÉSIGNER** les Services Techniques Municipaux pour effectuer les études.

DEMANDES DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire ou le premier Maire Adjoint à solliciter les subventions pour les projets décrits précédemment auprès de tous les organismes publics (État, Région, Conseil Général des Hauts-de-Seine, SIGEIF, Communauté d'Agglomération «Cœur de Seine») susceptibles d'apporter leur soutien financier à la Ville.

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE ET AUTORISE l'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme suivantes :

- SARL Immobilière MONTAIGNE : 3 697 €
- SARL Immobilière MONTAIGNE : 12 449 €
- SARL TMM Service : 772 €

FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE LE PRINCIPE d'attribuer au Maire une indemnité de frais de représentation et MAINTIEN le montant de cette indemnité à 7 500 € par an

LE DROIT A LA FORMATION DES ELUS

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, DE FIXER à 150 € par élu et par an l'enveloppe budgétaire affectée aux formations des élus, DE LAISSER à chaque groupe politique le soin de répartir les crédits librement entre ses membres, DE PERMETTRE à un élu de cumuler son crédit "formation" sur la durée de son mandat et D'ACCEPTER que les frais de déplacement et de séjours fassent l'objet d'un remboursement dans la limite de l'enveloppe ci-dessus définie

Les demandes de formation devront être adressées au Maire dans un délai raisonnable, afin d'en assurer la gestion comptable.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer au Trésorier de Saint Cloud, l'indemnité de conseil calculée sur la base des tarifs fixés par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. L'indemnité lui sera versée proportionnellement à ses états de présence.

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ORGANISME DE GESTION DES
ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES DE GARCHES (O.G.E.C DE GARCHES) POUR LA
PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES SOUS
CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ECOLE PRIVEE JEAN-PAUL II**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE la Convention relative à la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association de l'école privée Jean-Paul II et AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec l'OGEC concernant l'école privée Jean-Paul II.

**REVISION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX
ADOPTION DU TAUX D'EFFORT POUR LE CALCUL DE LA PARTICIPATION
FINANCIERE DES FAMILLES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : D'adopter, à compter du 1^{er} septembre 2014, pour les seuls usagers domiciliés sur le territoire de la commune, le principe du taux d'effort dans le calcul de la participation financière des familles aux activités suivantes, en déterminant pour chaque famille un tarif proportionnel et adapté à ses revenus :

- Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Restauration scolaire et projet d'accueil individualisé (PAI)
- Les ateliers mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- L'accompagnement scolaire
- L'école des sports (stages organisés durant les vacances)
- Les séjours de l'accueil de loisirs des 4 vents
- Les classes déplacées

Article 2 : De fixer pour chacune des activités mentionnée à l'article 1, un taux d'effort, un tarif plancher et un tarif plafond correspondant respectivement à la contribution minimale et maximale des familles.

Article 3 : De calculer le quotient familial de chaque famille selon la formule suivante :

- Ressources / (nombre de parts x 12)

Les ressources prises en compte pour le calcul du quotient familial sont les suivantes :

- Les ressources annuelles déclarées de quelle que nature qu'elles soient, avant abattement, figurant sur l'avis d'imposition de l'année N-1
- Les pensions versées ou reçues
- L'ensemble des prestations versées par la CAF à l'exception des allocations de rentrée scolaire, enfant handicapé et adulte handicapé.

Article 4 : Le nombre de parts est fixé comme suit, sous réserve que les situations suivantes figurent sur l'avis d'imposition fourni :

- Couple marié, pacsé, en concubinage, garde alternée avec 2 avis d'imposition : deux parts + une part par enfant à charge
- Garde alternée avec un seul avis d'imposition : une part + une demi-part par enfant à charge,
- Veuf(ve), enfant ou adulte handicapé, parent isolé : une part supplémentaire pour chacune de ces situations.

Article 5 : Les familles doivent fournir, pour le calcul de leur quotient familial, le dernier avis d'imposition ainsi que la dernière attestation de paiement ou de non-paiement des prestations CAF.

Article 6 : De déterminer le calcul des tarifs de chaque famille pour chacune des activités mentionnées à l'article 1 selon la formule suivante :

- Tarif = montant du quotient familial x le taux d'effort de l'activité

Si le tarif déterminé par cette formule est inférieur au tarif plancher de l'activité, les usagers payent le tarif plancher, si le tarif déterminé par cette formule est supérieur au tarif plafond de l'activité, les usagers payent le tarif plafond.

Article 7 : De fixer, pour chaque nouvelle année scolaire, le tarif plancher et plafond pour chacune des activités soumises au taux d'effort.

Article 8 : En l'absence de calcul du quotient familial, le tarif plafond de l'activité sera automatiquement appliqué, sans effet rétroactif.

Article 9 : En cas de changement de situation familiale ou professionnelle, le calcul du quotient pourra être revu sans effet rétroactif, sur présentation des pièces justificatives ad-hoc.

Article 10 : D'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2014, pour les activités mentionnées à l'article 1, les taux d'effort, prix planchers et plafonds ci-dessous :

ACTIVITES	Modalités de facturation	TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES
Restauration scolaire	forfait journalier	0,4385%	0,75 €	5,70 €	6,70 €
PAI (projet d'accueil individualisé)	forfait journalier	0,2000%	0,32 €	2,80 €	3,40 €
Accueil de loisirs matin	forfait hebdomadaire	0,6429%	3,36 €	9,00 €	13,65 €
Accueil de loisirs soir	forfait hebdomadaire	0,6964%	5,04 €	9,75 €	11,40 €
Accueil de loisirs du mercredi (en période scolaire de 11h30 à 18h)	forfait journalier	0,8286%	4,20 €	11,60 €	18,50 €
Garderie mercredi 11h30-12h30	forfait journalier	0,1429%	1,00 €	2,00 €	3,00 €
Accueil de loisirs vacances	forfait journalier	1,0464%	5,90 €	14,65 €	28,45 €
Accompagnement scolaire	forfait 2 jours	0,3929%	0,80 €	5,50 €	6,45 €
Accompagnement scolaire	forfait 4 jours	0,7857%	1,60 €	11,00 €	12,90 €
Ateliers	forfait 2 jours	0,3929%	0,80 €	5,50 €	6,45 €
Ateliers	forfait 4 jours	0,7857%	1,60 €	11,00 €	12,90 €

Article 11 : Toute fausse déclaration constatée entrainera la suppression du quotient familial et l'application du tarif le plus élevé.

SÉJOURS ORGANISÉS PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE l'organisation, par l'Accueil de loisirs des Quatre Vents, d'un séjour au centre de MEZIERES EN DROUAI (28) du 7 au 11 juillet 2014 et d'un séjour au centre de CHENOISE (77) du 15 au 18 juillet 2014. FIXE le barème de participation des familles, établi en fonction du quotient familial, et le tarif pour les non garchois de ces séjours, consultables en mairie et sur le site Internet de la Ville rubrique « Administration Municipale » et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les structures d'accueil.

CAMPS ORGANISÉS PAR L'ECOLE DES SPORTS PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE l'organisation, par l'Ecole des Sports, de 4 camps avec hébergement à

- ANDOUILLE (près de Laval) du 7 juillet au 11 juillet et du 15 juillet au 18 juillet : Activité poney.
- MONTOIRE SUR LE LOIR : à 200 km de Paris du 8 juillet au 11 juillet, (les enfants seront pris en charge à l'Ecole des Sports le lundi 7 juillet 2014) et du 15 juillet au 18 juillet : Multi activités ainsi qu'un séjour externé du 7 au 18 juillet 2014.
- PORT BARCARÈS (près de Perpignan) pour des enfants de 9 à 16 ans.

FIXE les tarifs de ces camps et du séjour, consultables en mairie et sur le site Internet de la Ville rubrique « Administration Municipales » et AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents organismes concernés, relatives à l'ensemble des prestations qui ont été décrites précédemment ainsi que tout document ayant trait aux activités proposées.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL EN FAVEUR DU CONSERVATOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 en faveur du conservatoire municipal et à signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL EN FAVEUR DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention de fonctionnement en faveur de la médiathèque municipale au titre de l'année 2015 et à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP), AU COMITE TECHNIQUE (CT) ET DECISION DE REGROUPEMENT DU CTP ET DU CT DE LA VILLE AVEC CELUI DE LA CAISSE DES ECOLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, à l'unanimité, DE FIXER à 4 le nombre de membres titulaires appelés à siéger au sein du Comité technique Paritaire de la Ville de Garches et du Comité Technique pour chacun des collèges soit : 4 représentants de la collectivité et 4 représentants du personnel ainsi qu'un nombre équivalent de suppléants et DE RATTACHER les effectifs de la Caisse des Ecoles au Comité Technique Paritaire (CTP), et au Comité Technique (CT)

ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE SUSCEPTIBLES D'ETRE APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, propose de soumettre, l'agrément du Directeur des Services Fiscaux pour figurer au sein de la Commission Municipale des Impôts Directs de la Ville de Garches, les personnes suivantes :

Président :

Le Maire ou l'adjoint délégué, M. Jean-Claude REYDEL

Titulaires :

DE CERTEAU Michel
BUIL Norbert
MARTIN Jean-Luc
TORDJMANN Maurice
MAGITTERI Julien
MENEL Yves
BODIN Béatrice
OLIVIERO Bertrand
LEGUE Nicole
BOULANGER Jean-Jacques
BAS Benoît
MOREAUX Yves
GUYOT Françoise
SCHWARTZ Patrick

Domiciliés hors Garches :
BERTHOUT Jean-Marie
EL AID BENBELKACEM Badreddine

Suppléants :

DEHAENE Micheline
CHANTEMARGUE Sylvie
DENIZEAU Charlotte
LAPAPELIERE Jean Claude
BOUTET Christian
BECART Jeanne
RECHSTEINER Sophie
BOINET Nathalie
LANOY Laurence
LUCIANI Bernard
DEGARDIN Annick
MAILANTZ Jean
DERMAGNE Laurence
HERZOG Philippe

Domiciliés hors Garches :
LOUVRIER Boris
FARAHMAND Jila

INDEMNITE POUR TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES ET INCOMMODES OU SALISSANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE le principe du versement de l'indemnité prévue pour l'utilisation d'outillage pneumatique et D'INSCRIRE au budget de la ville les crédits correspondants à la dépense.

CREATION DE TARIFS POUR LES ACTIVITES ET SORTIES ORGANISEES PAR LE SERVICE JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre s'étant manifestés, DÉCIDE D'AUTORISER le Maire à fixer les tarifs des activités et sorties organisées par le service Jeunesse qui seront soit gratuites, soit comprises entre 1 et 25 €, par décision municipale ainsi qu'à signer, si nécessaire, les conventions à intervenir avec les différents organismes concernés

OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE 2006 ET SUIVANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCLARE avoir pris connaissance du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France qui a fait l'objet d'un débat lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2014.

0 0 0

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 26 mars 2008 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION
2014-063	10/04/2014	Décision portant signature d'un contrat pour l'intervention de l'association musique du geste et lien social au RAM
2014-064	24/04/2014	Décision concernant le règlement des honoraires de mission pour l'examen des documents du marché de restauration collective de la ville
2014-065	06/04/2014	Décision portant défense des intérêts de la Ville dans une procédure en référé devant la juridiction administrative
2014-066	24/04/2014	Décision portant signature d'une police « TOUS RISQUES CHANTIER » Compagnie ALBINGIA
2014-067	24/04/2014	Décision concernant le contrat d'assistance juridique dans l'élaboration du plan local d'urbanisme à Garches

DROITS DES SOLS DU 2 AVRIL AU 23 MAI 2014

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES

04/04/2014	54 bis, rue du 19 Janvier	Réfection clôture et pose d'un portillon
07/04/2014	95 bis, rue du 19 Janvier	Création d'une fenêtre de toit façade Ouest
10/04/2014	26, avenue de Brétigny	Extension en rez-de-chaussée
17/04/2014	23, rue Guynemer	Aménagement des combles avec pose de 4 Velux
28/04/2014	9, rue de la Côte de l'Aimant	Aménagement de la sous-face du balcon pour en faire 1 pièce supplémentaire
28/04/2014	4, rue Athime Rué	Entoilage des stores existants
12/05/2014	5, avenue du Parc de Craon	Extension
15/05/2014	28, avenue Henri Bergson	Percement d'une fenêtre
15/05/2014	121, rue du 19 Janvier	Construction d'un garage
22/05/2014	12, rue Sylvain Vignerat	Remplacement de portails
23/05/2014	28, bis rue Casimir Davaine	Modification d'une terrasse extérieure et remise sous la terrasse

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

02/04/2014	50, rue Henri Régault	Extension d'une maison en sous-sol/rez-de-jardin.
02/04/2014	22 bis, avenue du Parc de Craon	Extension et surélévation d'une maison existante
04/04/2014	1, avenue des Côteaux	Création d'une véranda, d'une terrasse et d'un local en sous-sol
18/04/2014	19, rue Gustave Lambert	Démolition et réalisation d'une nouvelle extension.
13/05/2014	107, Grande rue	Demande de transfert du PC 92033 1000657 accordé le 04/05/2010
19/05/2014	18, impasse du Marquis de Morès	Annulation création de la piscine. Création d'escaliers d'accès

**ARRÊTES MUNICIPAUX
A CARACTÈRE RÉGLEMENTAIRE**

TABLEAU DE DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES

Nom & prénom	Qualité	Délégation de fonction	Délégation de signature
M. Yves MENEL	1 ^{er} Maire Adjoint	VOIRIE – CIRCULATION - TRANSPORTS - ÉCLAIRAGE PUBLIC ASSOCIATIONS DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EMPLOI – COMMERCE	DELEGATION DE SIGNATURE DANS TOUS LES DOMAINES
Mme Jeanne BECART	2 ^{ème} Maire Adjoint	PERSONNEL CULTURE	
Mme Béatrice BODIN	3 ^{ème} Maire Adjoint	URBANISME DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT	DELEGATION DE SIGNATURE SE RAPPORTANT A LA
M. Bertrand OLIVIERO	4 ^{ème} Maire Adjoint	- ACTIONS SOCIALES - SANTÉ 3 ^{ème} ET 4 ^{ème} ÂGES - HANDICAP - JUMELAGE	
M. Yves MOREAUX	5 ^{ème} Maire Adjoint	AFFAIRES GENERALES – ELECTIONS - PREVENTION- SECURITE	
Mme Sylvie BOSSET	6 ^{ème} Maire Adjoint	ENSEIGNEMENT	DELEGATION DE FONCTION ****
Mme Françoise MARTIN	7 ^{ème} Maire Adjoint	PETITE ENFANCE - FAMILLE	CERTIFICATIONS CONFORMES **** LEGALISATION DE SIGNATURE
M. Jean-Claude REYDEL	8 ^{ème} Maire Adjoint	FINANCES - BUDGET ANCIENS COMBATTANTS	
M. Jean-Jacques BOULANGER	9 ^{ème} Maire Adjoint	PATRIMOINE - LOGEMENT SOCIAL - ESPACES VERTS	
Mme Nathalie BOINET	Questeur	JEUNESSE	
M. Thierry KOCH- CHEVALIER	Syndic	SPORTS – GRANDS EVENEMENTS - LOISIRS	DELEGATION DE SIGNATURE SE RAPPORTANT A LA DELEGATION DE FONCTION

DELEGATIONS DE FONCTIONS A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX 2014-2020

Nom & prénom	Qualité	Délégation de fonction
M. Bernard LUCIANI	Conseiller municipal	Pour assister M. Yves MENEL, Maire Adjoint, dans le domaine DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EMPLOI
Mme Annick DEGARDIN	Conseillère municipale	Pour assister M. Bertrand OLIVIERO, Maire Adjoint, dans le domaine SOLIDARITÉ - SENIORS
M. Patrick SCHWARTZ	Conseiller municipal	Pour assister M. Yves MENEL, Maire-Adjoint, dans le domaine COMMERCE – ARTISANAT – MARCHES FORAINS
Mme Frédérique MÉALET	Conseillère municipale	Pour assister M. Yves MENEL, Maire Adjoint, dans le domaine ASSOCIATIONS et M. Bertrand OLIVIERO, Maire Adjoint, dans le domaine SANTÉ - SOCIAL
Mme Sylvie CHANTEMARGUE	Conseillère municipale	Pour assister M. Jean-Jacques BOULANGER, Maire Adjoint, dans le domaine ESPACES VERTS
M. François TRIGNAN	Conseiller municipal	Pour assister M. le Maire dans le domaine de l'INFORMATIQUE – RÉSEAU
Mme Sophie RECHSTEINER	Conseillère municipale	Pour assister Mme Béatrice BODIN, Maire-Adjoint, dans le domaine de l'URBANISME
Mme Laurence LANOY	Conseillère municipale	Pour assister Mme Béatrice BODIN, Maire Adjoint, dans le domaine DEVELOPPEMENT DURABLE
Mme Cécile VIGIER	Conseillère municipale	Pour assister Mme Sylvie BOSSET, Maire Adjoint, dans le domaine ENSEIGNEMENT
Mme Agnès DUMONT	Conseillère municipale	Pour assister Mme Françoise MARTIN, Maire Adjoint, dans le domaine FAMILLE et M. Bertrand OLIVIERO, Maire Adjoint, dans le domaine HANDICAP
Mme Charlotte DENIZEAU	Conseillère municipale	Pour assister Mme Béatrice BODIN, Maire-Adjoint, dans le domaine de l'URBANISME
M. Thierry MARI	Conseiller municipal	Pour assister M. Jean-Jacques BOULANGER, Maire Adjoint, dans le domaine du BATIMENT
Mme Anne-Laure COIRIER	Conseillère municipale	Pour assister Mme Sylvie BOSSET, Maire Adjoint, dans le domaine ENSEIGNEMENT
M. Benoit BAS	Conseiller municipal	Pour assister M. Yves MOREAUX, Maire Adjoint, dans le domaine SECURITE
M. Julien MAGITTERI	Conseiller municipal	Pour assister M. Jean-Claude REYDEL, Maire Adjoint, dans le domaine FINANCES
M. Timothée BÉLANGER	Conseiller municipal	Pour assister M. le Maire dans le domaine INTERNET
M. Norbert BUIL	Conseiller municipal	Pour assister M. Jean-Claude REYDEL, Maire Adjoint, dans le domaine BUDGET

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE
DES TERRAINS DE SPORTS YVES DU MANOIR**

Séance du 23 avril 2014

ÉLECTION DU BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE GARCHES ET VAUCRESSON

Le comité syndical PROCÈDE à l'installation de son bureau. Ont été élus à l'unanimité :

- **PRÉSIDENT** : Monsieur MOULLÉ-BERTEAUX Christophe,
délégué titulaire de la ville de Vaucresson .
- **VICE-PRÉSIDENT** : Monsieur KOCH-CHEVALIER Thierry,
délégué titulaire de la ville de Garches.
- **SECRÉTAIRE** : Madame REVEYRON Céline,
déléguée titulaire de la ville de Vaucresson

MODIFICATION DES STATUTS

Le Comité Syndical, à l'unanimité, DÉCIDE De modifier comme suit les statuts du Syndicat Intercommunal :

Article 1^{er} : Dénomination

Le Syndicat Intercommunal portera désormais la dénomination suivante :

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des terrains de sport Yves du Manoir.

Article 2 : Objet du Syndicat

Le syndicat a pour objet l'aménagement et la gestion des équipements sportifs et de loisirs des terrains de sport Yves du Manoir sis Route de la Chasse Royale à Vaucresson (92420) dont il a la disposition et qu'il pourra louer.

Article 3 : Sièges du Syndicat

Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de Garches.

Article 4 : Durée de Syndicat

Le SIVU des terrains de sport Yves du Manoir a une durée de 6 ans qui se poursuivra par période de même durée, sauf décision contraire des deux conseils municipaux des communes membres.

Article 5 : Le comité du Syndicat

Conformément à l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune est représentée au sein du comité syndical du SIVU des terrains de sport Yves du Manoir par deux délégués titulaires.

Chaque conseil municipal désigne également deux délégués suppléants qui pourront être appelés à siéger au comité syndical, avec voix délibérative, en cas d'absence des délégués titulaires.

Article 6 : Bureau

Le bureau du SIVU des terrains de sport Yves du Manoir est composé de :

- Un président,
- Un vice-président,
- Un secrétaire.

Le président et le vice-président ne peuvent pas être représentant d'une même commune.

Article 7 : Comptable

Les fonctions de receveur du SIVU des terrains de sport Yves du Manoir sont exercées par le Trésorier principal de Saint-Cloud.

Article 8 : Contribution des communes aux dépenses du SIVU des terrains de sport Yves du Manoir
Les dépenses du SIVU des terrains de sport Yves du Manoir (investissement et fonctionnement) sont réparties de la façon suivante :

- GARCHES : 50 %
- VAUCRESSON : 50 %

Les communes s'engagent à inscrire, chaque année, au budget communal, au titre de dépenses obligatoires, et pendant la durée du Syndicat, les crédits nécessaires pour couvrir le montant de leur contribution.

Article 9 : Dissolution du Syndicat

A l'échéance de la durée prévue à l'article 4 des présents statuts, la ville de Vaucresson, propriétaire des terrains dits des terrains de sport Yves du Manoir, se verra transférer la pleine propriété de tous les équipements qui auront été aménagés sur les dits terrains.

Les biens mobiliers et immobiliers qui auront été acquis par le SIVU des terrains de sport Yves du Manoir seront répartis entre les communes membres de la même façon que les dépenses du Syndicat.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014

Le Comité Syndical, à l'unanimité, déclare s'être réuni le mercredi 23 avril 2014 sur convocation du Président, afin de débattre sur les orientations générales du Budget 2014, conformément aux textes en vigueur.

Séance du 30 avril 2014

BUDGET PRIMITIF 2014

Le Comité Syndical, à l'unanimité, Vote, par article, en section d'investissement et par chapitre, en section de fonctionnement, le Budget Primitif 2014 du Syndicat qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

- EN SECTION D'INVESTISSEMENT	3 549,60 €
- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	121 241,60 €

Et Fixe la contribution globale de chacune des communes aux frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des terrains de sport Yves du Manoir pour 2014 à :

GARCHES	60 620,80 €
VAURESSON	60 620,80 €

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CARBURANTS À LA VILLE DE GARCHES

Le Comité Syndical, à l'unanimité, Fixe le montant du remboursement pour l'exercice 2014 à 1 000 € au titre des frais de carburants.

INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Comité Syndical Décide d'attribuer, à l'unanimité, au Trésorier Principal de Saint-Cloud, une « indemnité de Conseil » calculée sur la base des tarifs fixés par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. L'indemnité sera versée à Madame AUDIBERT proportionnellement à ses états de présence. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 23 avril 2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2014

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 18 mars est adopté à l'unanimité des membres présents appartenant à l'ancien Conseil d'administration.

REMISE DE LA MÉDAILLE DE LA VILLE

Monsieur Jacques GAUTIER remet la médaille de la Ville de Garches à Monsieur Jean-Paul GIRAULT, Président de l'Association Familiale, dont il souligne l'engagement auprès des familles en situation de précarité de la commune.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil d'Administration procède à l'élection du vice-président et Monsieur Bertrand OLIVIERO, Maire-Adjoint délégué aux actions sociales, à la santé, au 3^{ème} et 4^{ème} âges et au handicap est élu, à l'unanimité, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. décide, à l'unanimité, de donner délégation de pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, au Vice-Président, dans l'ensemble des domaines suivants :

1. l'attribution des prestations, sur rapport d'une assistante sociale, dès lors qu'il s'agit de secours d'urgence, sous forme d'aides financières ou de chèques d'accompagnement personnalisé, dont le montant ne dépasse pas, par personne, 300 €
2. la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés, en raison de leur montant, selon la procédure adaptée prévue par le code des marchés publics.
3. la conclusion et la révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
4. la conclusion de contrats d'assurance
5. la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère
6. la fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
7. l'exercice, au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans tous les domaines concernant l'action du CCAS
8. la délivrance, le refus de délivrance et la résiliation des élections de domicile.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement intérieur consultable en Mairie.

RAPPORT D'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2013 ET DÉBAT BUDGÉTAIRE

Le rapport comptabilise les aides légales traitées en 2013 ainsi que les aides facultatives.

A cet égard, le montant des aides financières, qui peuvent être délivrées sous forme de secours en argent ou de chèques d'accompagnement personnalisé est en augmentation par rapport à 2012, avec un rééquilibrage entre le montant des secours d'urgence, et celui des secours sur délibération.

Au niveau de la situation familiale, les aides concernent toujours, majoritairement, les foyers constitués d'un seul adulte et notamment des familles monoparentales. Comme les années précédentes, on constate, par ailleurs, la prédominance, parmi les personnes aidées, des personnes exerçant une activité professionnelle, dans le cadre de conditions de travail souvent précaires. Ceci, en liaison avec la tranche d'âge majoritairement aidée, 25-50 ans, les personnes âgées étant peu représentées, soit qu'elles appartiennent à des catégories plus aisées, soit qu'elles ne s'adressent pas aux services sociaux.

Sur ce plan, on constate chez un certain nombre d'usagers en grande fragilité, une difficulté à se mobiliser et à saisir, en amont de leurs difficultés, les services sociaux. Leurs perspectives de rétablissement ultérieur s'avèrent d'autant plus difficiles.

Au niveau du type d'aides, elles restent, prioritairement, ciblées, au niveau des secours d'urgence, sur les dépenses alimentaires et de vie courante.

Les aides du CCAS et du Département sont complétées par les secours apportés par les associations caritatives, qui œuvrent pour accompagner et aider les Garchois en difficulté, et leur proposer des services tels que la permanence d'écrivain public, tenue par « Accueil-Ecoute », le lundi après-midi à Garches POINT ACCUEIL.

En matière de prévention et d'animation, le CCAS continue à jouer un rôle important dans la coordination des actions de soutien, notamment par le biais de l'AGMAD, aux personnes âgées et handicapées, l'accompagnement des jeunes et des familles, et la prévention santé, par le biais de la convention avec la Mutuelle Familiale.

A noter, en 2013, la poursuite des permanences de Conseil Conjugal et Familial, et de soutien à la parentalité (animées par le CIDFF 92), le développement des cours d'informatique pour seniors (avec possibilité d'aide financière pour les personnes en difficultés) et le maintien du voyage social, à un prix attractif pour les personnes non imposables.

AIDES FINANCIÈRES

Le Conseil d'Administration étudie 4 demandes d'aides financières.

Séance du 28 avril 2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 AVRIL 2014

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 23 avril 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION GARCHOISE DE MAINTIEN ET D'AIDE A DOMICILE

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., décide, à l'unanimité, Mesdames MARTIN, DEGARDIN, et Messieurs OLIVIERO et DEPRESZ n'ayant pas pris part au vote en leur qualité de membres de cette association, d'accorder à l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile, une subvention de fonctionnement de 160 000 €.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPACES

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, décide d'accorder à l'association ESPACES une subvention de 3 000 €, pour son activité d'insertion au bénéfice des personnes en situation d'exclusion.

BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, vote par article en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement, le budget 2014 du C.C.A.S. qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes de :

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| ▪ Section d'investissement | 8 612, 00 € |
| ▪ Section de fonctionnement | 275 400, 00 € |

AIDES FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration du CCAS étudie une demande d'aide financière.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION "CŒUR DE SEINE"

Séance du 7 avril 2014

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET DE DEUX SCRUTATEURS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide

Article 1 : d'élire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance : Madame Mireille GUEZENEC

Article 2 : d'élire pour assurer les fonctions de scrutateurs afin d'assister le doyen d'âge dans l'élection du Président : Monsieur Pierre CAZENEUVE et Monsieur Norbert BUIL.

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En procédant à l'appel des présents, Monsieur Éric BERDOATI installe le conseil communautaire qui est ainsi constitué des délégués :

De Garches	De Saint-Cloud	De Vaucresson
Jacques GAUTIER	Éric BERDOATI	Virginie MICHEL-PAULSEN
Maire	Maire	Maire
Jeanne BECART	Caroline CHAFFARD-LUCON	Alain SAINT-PIERRE
Yves MENEL	Dominique LEBRUN	Catherine BLOCH
Béatrice BODIN	Brigitte PINAULDT	Eric FLAMAND
Bertrand OLIVIERO	Thierry ARNAUD	Fabienne GARON
Sylvie BOSSET	Ségolène de LARMINAT	Bertrand BRUNEAU
Norbert BUIL	Raphaël RADANNE	
Anne-Laure COIRIER	Florence GUIRAUD	
Yves MOREAUX	Eric SEYNAVE	
Nathalie BOINET	Clémence JOMIER	
Thierry KOCH-CHEVALIER	Alexandre BOCQUILLON	
Françoise MARTIN	Mireille GUEZENEC	
Jean-Claude REYDEL	Jean-Christophe PIERSON	
Françoise GUYOT	Christine CHAZELLE	
	Olivier BERTHET	
	Aymeric LHERMITTE	
	Sophie MICHAUD	
	Denis HEBERT	
	Pierre CAZENEUVE	
	Xavier BRUNSCHVICG	

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE »

Monsieur Eric BERDOATI ayant obtenu dès le premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages est proclamé, par le doyen d'âge, Président de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine ».

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE »

Le conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés, 5 votes contre s'étant manifestés, décide d'arrêter à 12 le nombre de vice-présidents.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE »

Le conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés, 6 abstentions s'étant exprimées, élit les 12 vice-présidents de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine ». A l'issue de l'élection, sont proclamés élus, au 1^{er} tour du scrutin :

1 ^{er}	Vice-président	Virginie MICHEL-PAULSEN	Vaucresson
2 ^{ème}	Vice-président	Jacques GAUTIER	Garches
3 ^{ème}	Vice-président	Thierry ARNAUD	Saint-Cloud
4 ^{ème}	Vice-président	Yves MENEL	Garches
5 ^{ème}	Vice-président	Alain SAINT-PIERRE	Vaucresson
6 ^{ème}	Vice-président	Eric SEYNAVE	Saint-Cloud
7 ^{ème}	Vice-président	Christine CHAZELLE	Saint-Cloud
8 ^{ème}	Vice-président	Jeanne BECART	Garches
9 ^{ème}	Vice-président	Catherine BLOCH	Vaucresson
10 ^{ème}	Vice-président	Olivier BERTHET	Saint-Cloud
11 ^{ème}	Vice-président	Béatrice BODIN	Garches
12 ^{ème}	Vice-président	Dominique LEBRUN	Saint-Cloud

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRÉSIDENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1 : Décide de donner au Président les délégations suivantes :

- ❖ Procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet, les actes nécessaires.
- ❖ Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ou par marché négocié lorsque les crédits sont prévus au budget.
- ❖ Passer tous les contrats courants nécessaires au fonctionnement de la communauté.
- ❖ Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services dans le cadre des compétences de la communauté.
- ❖ Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- ❖ Fixer les indemnités dues aux agents territoriaux des villes de Garches, Saint-Cloud et Vaucresson au titre des « activités accessoires » qu'ils exercent pour la communauté « Cœur de Seine ».
- ❖ Intenter au nom de la communauté d'agglomération les actions en justice ou défendre la communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle étant précisé que cette habilitation couvre :
 - La possibilité pour le Président de se constituer partie civile,
 - Toutes les voies de recours attachées à l'action : appel et cassation et par conséquent, avoir si nécessaire, recours à un avocat.

Article 2 : Dit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement du Président, les vice-présidents désignés par le Président disposeront des mêmes délégations que celles qui lui sont accordées par le conseil communautaire.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ AU SMGSEVESC (Eau)

Le conseil communautaire décide d'élire pour siéger au Comité du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC). Sont élus, à l'unanimité :

Titulaires :

Monsieur Yves MENEL
Madame Béatrice BODIN
Monsieur Eric BERDOATI
Monsieur Dominique LEBRUN
Madame Catherine BLOCH
Monsieur Eric FLAMAND

Suppléants :

Madame Fabienne GARON
Monsieur Alain SAINT-PIERRE
Monsieur Yves MOREAUX
Madame Jeanne BECART
Madame Florence GUIRAUD
Monsieur Alexandre BOCQUILLON

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ AU SYELOM (Ordures ménagères)

Le conseil communautaire décide d'élire pour siéger au Comité du Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des Ordures Ménagères (SYELOM). Sont élus, à l'unanimité :

Titulaires :

Monsieur Jacques GAUTIER
Madame Catherine BLOCH
Monsieur Eric BERDOATI
Monsieur Eric FLAMAND
Monsieur Yves MOREAUX
Monsieur Eric SEYNAVE

Suppléants :

Madame Fabienne GARON
Monsieur Alain SAINT-PIERRE
Madame Jeanne BECART
Madame Florence GUIRAUD
Monsieur Alexandre BOCQUILLON

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ AU SMCVS

Le conseil communautaire décide d'élire pour siéger au Comité du Syndicat Mixte des Coteaux du Val de Seine. Sont élus, à l'unanimité :

Titulaires :

Madame Virginie MICHEL-PAULSEN
Monsieur Eric BERDOATI
Monsieur Jacques GAUTIER
Monsieur Eric SEYNAVE

Séance du 29 avril 2014

ADOPTION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés, 5 votes contre s'étant manifestés, adopte le règlement intérieur du conseil communautaire.

MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions s'étant manifestées, adopte les modifications statutaires. Les conseillers municipaux de chaque commune membre se prononceront sur ces modifications dans un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération aux maires de chaque commune membre.

ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres qui sera présidée par le Maire ou son représentant cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. L'élection a lieu au scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

MEMBRES

Titulaires	Suppléants
Virginie MICHEL-PAULSEN	Eric FLAMAND
Yves MENEL	Florence GUIRAUD
Eric SEYNAVE	Françoise MARTIN
Yves MOREAUX	Alexandre BOCQUILLON
Aymeric LHERMITE	Françoise GUYOT

ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour siéger au sein de la commission de délégation de service public cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. L'élection a lieu au scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

MEMBRES

Titulaires	Suppléants
Virginie MICHEL-PAULSEN	Eric FLAMAND
Yves MENEL	Florence GUIRAUD
Eric SEYNAVE	Françoise MARTIN
Yves MOREAUX	Alexandre BOCQUILLON
Aymeric LHERMITE	Françoise GUYOT

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX/ÉLECTION DES MEMBRES ÉLUS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET NOMINATION DES REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATION LOCALES/DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1 : élit pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux, qui sera présidée par le Président ou son représentant, trois membres titulaires et trois membres suppléants. L'élection a lieu au scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

MEMBRES

Titulaires	Suppléants
Virginie MICHEL-PAULSEN	Eric FLAMAND
Yves MENEL	Florence GUIRAUD
Eric SEYNAVE	Françoise MARTIN

Article 2 : Désigne le représentant des associations locales

Article 3 : délègue au Président le soin de saisir la commission consultative des services publics locaux sur les projets suivants :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4.
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière avant la décision portant création de la régie.
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.414-2.
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement avant la décision d'y engager le service.

CRÉATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1 : approuve la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées au sein de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine ».

Article 2 : approuve la composition de cette commission à savoir :

- Le président : Eric BERDOATI, Président de « Cœur de Seine »
- Des représentants du conseil communautaire
- Des représentants d'associations de personnes handicapées
- Des représentants d'associations d'utilisateurs.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document, acte ou courrier afférant à la présente délibération.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE ALEXANDRE DUMAS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour le représenter au sein du conseil d'administration du Lycée Alexandre Dumas : 1 membre titulaire : Mme Florence GUIRAUD et 1 membre suppléant : M. Alexandre BOCQUILLON

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE SANTOS DUMONT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour le représenter au sein du conseil d'administration du Lycée Santos Dumont : 1 membre titulaire : Mme Mireille GUEZENEC et 1 membre suppléant : M. Jean-Christophe PIERSON.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE ÉMILE VERHAEREN

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour le représenter au sein du conseil d'administration du Collège Émile Verhaeren : 1 membre titulaire : Mme Mireille GUEZENEC et 1 membre suppléant : Mme Clémence JOMIER.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE CHARLES GOUNOD

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour le représenter au sein du conseil d'administration du Collège Charles Gounod : 1 membre titulaire : M. Dominique LEBRUN et 1 membre suppléant : M. Olivier BERTHET.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE HENRI BERGSON

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour le représenter au sein du conseil d'administration du Collège Henri Bergson : 1 membre titulaire : Mme Anne-Laure COIRIER et 1 membre suppléant : Mme Françoise MARTIN.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE YVES DU MANOIR

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour le représenter au sein du conseil d'administration du Collège Yves du Manoir : 1 membre titulaire : Mme Fabienne GARON et 1 membre suppléant : Mme Catherine BLOCH.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE EREA/TOULOUSE LAUTREC

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit pour le représenter au sein du conseil d'administration du Lycée EREA/Toulouse Lautrec : 1 membre titulaire : M. Eric FLAMAND et 1 membre suppléant : M. Alain SAINT-PIERRE.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUCLE DE SEINE (SIABS)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit ses représentants au sein du Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Boucle de Seine : 1 membre titulaire : M. Eric FLAMAND et 1 membre suppléant : M. Bertrand BRUNEAU..

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit M. Raphaël RADANNE pour représenter la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier des quatre villes.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'INSTITUT DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT AUX METIERS (IFPM)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 55 € par jeune apprenti vaucressonnais, à l'IFPM pour l'année 2014.

FIXATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, 6 votes contre s'étant manifestés,
Article 1 : décide d'attribuer les indemnités de fonctions dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-Présidents en application des textes à savoir :

- 110 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1015) pour le Président,
- 44 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1015) pour les Vice-Présidents étant précisé que l'enveloppe est constituée sur la base de 8 Vice-Présidents conformément aux articles L.5211-10 et L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : détermine dans la limite de l'enveloppe évoquée à l'article 1^{er}, le montant mensuel des indemnités allouées aux élus communautaires ainsi qu'il suit :

- Président : 90 % de l'indice brut 1015
- Premier Vice-Président : 70 % de l'indice brut 1015
- Vice-Présidents : 26,50 % de l'indice brut 1015.

Article 3 : Ces indemnités seront versées, sur les crédits inscrits aux articles 6531 du budget de « Cœur de Seine » avec effet au 8 avril 2014.

CONVENTION ENTRE LA SEVESC, LA VILLE DE BOUGIVAL ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE » POUR LE RECOUVREMENT AUPRÈS DES USAGERS DE VAUCRESSON CONCERNÉS, DE LA REDEVANCE COMPENSATOIRE RELATIVE AU RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE SEINE

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de signer la convention entre la SEVESC, la ville de Bougival et la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » pour le recouvrement auprès des usagers de Vaucresson concernés par la redevance compensatoire relative au réseau intercommunal de l'ancienne communauté de communes des Coteaux de Seine, prenant effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2014.

SYNDICAT À VOCATION UNIQUE DE « GARCHES/MARNES-LA-COQUETTE »

Séance du 29 avril 2014

ÉLECTION DU BUREAU DU SIVU « GARCHES/MARNES-LA-COQUETTE »

Le bureau du SIVU « Garches/Marnes-La-Coquette » est ainsi constitué :

- Président : Monsieur Emmanuel FELTESSE
- Vice-Président : Monsieur Yves MENEL
- Secrétaire : Monsieur Bernard LUCIANI